

Territorialisation
de la transition écologique
Un défi pour redessiner la France























Animateur Guillaume LE BRIS



Guillaume LE BRIS FNCCR

Atelier N°5

Base de données éclairage: vers une nécessaire standardisation

Mercredi 26 juin 2024

Intervenants



Mathieu CHAILLOUX GEOMATRICKS



Christine ARCHIAS CRIGE







Bases de données en éclairage public

- → Variées
 - → Liste des Attributs
 - → Bien souvent avec des champs incomplets/non complétés
 - → Plusieurs dénominations pour la même signification Exemple : Type de source : BF (Ballon Fluorescent)/VM (Vapeur de mercure)

Perte de temps dans la valorisation des données lorsqu'on compile des bases de données issues de plusieurs gestionnaires de parc

Perte de temps dans la création d'indicateurs

Exemple: Travail de moissonnage de données réalisé en 2023 par la FNCCR pour obtenir les ratios rénovation (LED)/relamping (lampes à décharge) de 2022 dans le cadre du GT de révision de la FOS RES-EC-104

#FNCCR2024

AT 05 - Bases de données en éclairage : vers une nécessaire standardisation ?







Bases de données en éclairage public

- → Absence de données exhaustives au niveau national de données relatives à l'éclairage public
- → Difficulté d'avoir des chiffres pertinents qui permettent de défendre les intérêts des collectivités lorsque la FNCCR est questionnée par les services de l'Etat ou intégrée à des groupes de travail.

Exemple: Révision de la fiche RES-EC-104

→En 2020, le député des Côtes d'Armor, Eric BOTHOREL, avait rendu à Jean CASTEX son rapport sur la politique publique de la donnée qui réaffirmait que la définition de standards interopérables devait permettre de viser une plus grande qualité et fiabilité de la donnée publique.





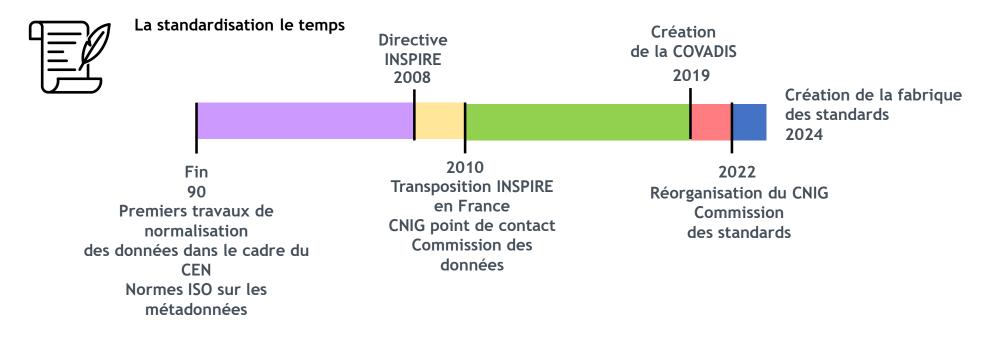


La standardisation des données géolocalisées



Définition d'un standard

C'est un référentiel commun et documenté destiné à harmoniser l'activité d'un secteur. Il est produit par des organismes spécialisés, qui sont le plus souvent soit des organismes d'État, soit des organisations créées par les professionnels d'un secteur d'activité donné. Larousse





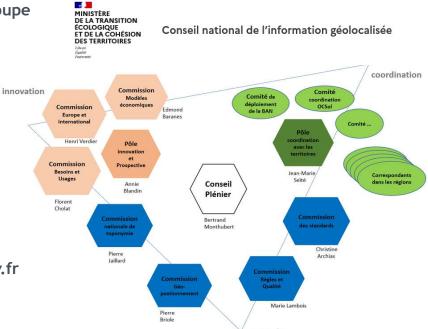






La vie d'un standard au CNIG

- 1. La Commission besoins et usages définit un besoin en lien avec une politique publique ou un enjeu économique
- 2. Il est remonté à la Commission des standards qui valide la création d'un groupe de travail et la désignation d'un ou plusieurs pilotes
- 3. Le(s) pilote(s) recherche(nt) des partenaires et rédige(nt) le mandat du groupe
- 4. Le mandat est présenté à la Commission des standards pour validation
- 5. Le GT débute et présente l'avancement de ses travaux à la commission
- 6. Il présente le livrable à la validation de la Commission
- 7. Un appel à commentaire sur le standard est ouvert
- 8. Le GT intègre les remarques et propose un standard final à la Commissior
- 9. Le Standard est validé par le CNIG plénier
- 10. Le Standard est déposé sur le site du CNIG et sur le site schema.data.gouv.fr









Standards, formats d'échanges, schémas

Contenu d'un standard

Recommandations de mise en œuvre

Concepts et définition de spécifications techniques Acteurs concernés et missions/tâches/rôles = usages Modèle Conceptuel de Données (MCD) Dictionnaire de données ou catalogue d'objets Contenu d'un format d'échange et d'un schéma

Fichier CSV Dictionnaire de données ou catalogue d'objets

Recommandations de mise en œuvre







Pourquoi il faut standardiser ses données ?

Parce que ça permet de structurer son patrimoine de données, de faciliter sa gestion, d'assurer son évolution

Pour partager ses données avec des partenaires et avoir une vision commune d'un sujet

Pour disposer de données homogènes sur des territoires frontaliers

Pour faciliter la démarche d'ouverture des données imposée par la Loi Lemaire opendata

Pour valider l'opposabilité des données dans certains cas

La loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (dite "Loi Lemaire") entrée en vigueur en a pour objectif de favoriser une politique d'ouverture des données et des connaissances, dans un objectif de transparence ou afin de permettre leur réutilisation, notamment à des fins économiques.

Les "données ouvertes" peuvent aussi bien être des données produites par des entités privées que des données produites par des personnes publiques (l'Etat, les collectivités locales). Les données ouvertes ne sont donc pas nécessairement des "données publiques".

La loi prévoit que les administrations sont notamment tenues de :

- diffuser les principaux documents produits ou détenus par les administrations contenant des informations publiques et figurant dans un répertoire mis à jour chaque année;
- diffuser les bases de données produites ou reçues par chaque administration ;
- diffuser les données, mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental.

Cette diffusion est toutefois limitée aux seuls documents qui existent sous forme électronique.

Eller s'applique aux collectivités territoriales de + de 3 500 habitants et aux personnes morales chargées d'une mission de service public.



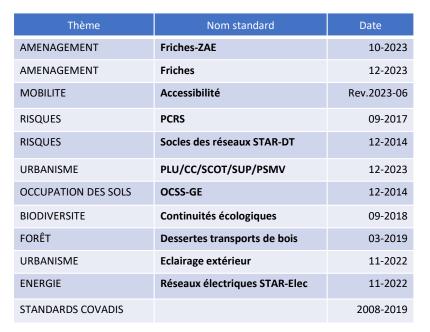






Les travaux en cours au CNIG







Thème	Nom	Date début
RISQUES	Mise à jour standards COVADIS	2022
LITTORAL	Gimel	2022
BÂTIMENT	Référentiel bâtiments	11-2022
BÂTIMENT	Établissements recevant du public	11-2021
AMENAGEMENT	Opérations d'aménagement	02-2023
PAYSAGES	Paysage	2022
ADRESSE	Adresse	03-2023
RESEAUX	Réseaux enterrés des eaux	2022
MOBILITES	Routes et voies	2023
URBANISME	Eclairage extérieur	11-2022
AMENAGEMENT	Vues immersives	2022







La fabrique des standards

La Commission règles et qualité travaille sur un standard des standards

Les standards du CNIG sont déposés sur schema.gouv.fr

Les échanges se font au travers d'un Github



Les CRIGE (plate-formes régionales) s'organisent pour relayer les travaux du CNIG sur les territoires







Standard EclExt: le contexte

Besoin de connaissance spatialisée sur l'éclairage extérieur pour :

Permettre un suivi homogène des parcs d'éclairage

Répondre aux enjeux de l'arrêté du 27 décembre 2018

Alimenter les études scientifiques (par ex. Trame noire ou modélisation de halos lumineux)

Développer des schémas d'éclairage locaux

Obtenir une labellisation (Villes et villages étoilés, RICE, etc.)

La donnée vectorielle relative aux points lumineux d'éclairage extérieur est actuellement

Incomplète spatialement (pour certains territoires et pour le privé)

Hétérogène (attributs différents)

Difficile à capitaliser (disparité des acteurs, accès à la donnée, etc.)

→ Besoin d'un standard de données national

AT 05 - Bases de données en éclairage : vers une nécessaire standardisation ?







Standard EclExt: l'objectif

Améliorer la connaissance qualitative et quantitative du parc d'éclairage extérieur (public et privé)

Homogénéiser les BDD existantes et à venir

Améliorer la connaissance qualitative des points lumineux (données techniques et de gestion)

A long terme : faciliter la remontée d'information au niveau national

Inscription en tant qu'action dans le 4ème Plan National Santé Environnement (Action 9, 1ère partie)









Standard EclExt: le groupe de travail

02/2021: GT1

11/2021 : Appel à commentaires

01/2022: GT6

06/2022 : EclExt 1.0







Fabricants



Biodiversité

Trame noire







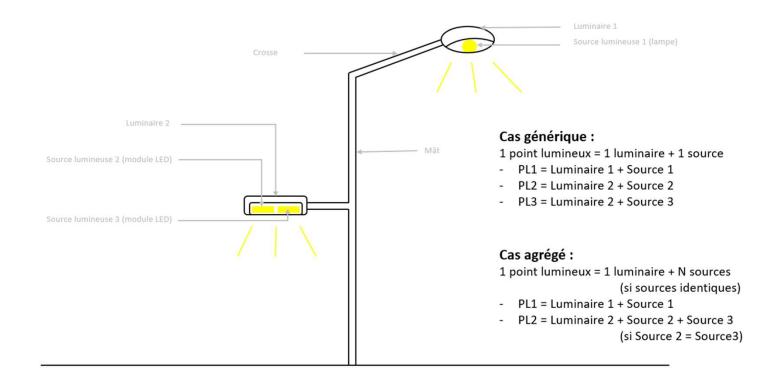








Standard EclExt: Conception



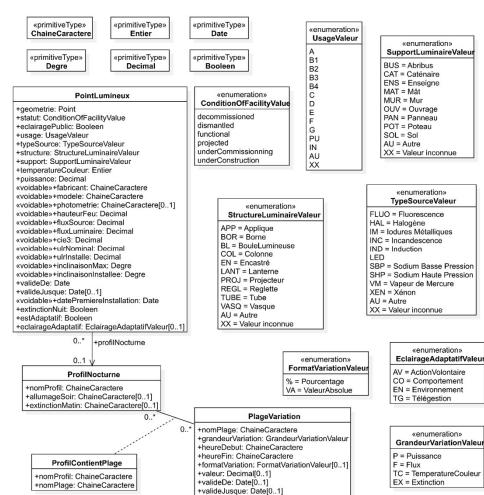






Standard EclExt: Modèle conceptuel de données

- Géométrie ponctuelle
- Classe principale PointLumineux (20aine d'attributs dont la moitié optionnelle)
- Classes pour la gestion adaptative / temporelle (profil nocturne = ensemble de plages de variation)
- Listes de valeurs énumérées (type de source, support du luminaire, etc.)
- Compatible Star-Elec
- Standard = format d'échange









Aller plus loin en éclairage public

- → Dans son rapport de 2020, Eric BOTHOREL rappelait l'intérêt de l'ouverture de la donnée publique sur plusieurs aspects :
 - Scientifique : la donnée est un vecteur de connaissance, par le partage des données exploités par les chercheurs
 - Économique : la donnée est un levier d'innovation. L'utilisation des logiciels libres est aussi un facteur de croissance, et devrait être le principe même d'une politique d'innovation interne de l'action
 - -Démocratique : la donnée améliore le service public en interconnectant la puissance publique et l'usager
 - -Politique : la donnée est un moyen puissant de restaurer la confiance dans l'action publique







Aller plus loin en éclairage public

- → Certaines oppositions sont politiques, par crainte d'une remise en cause ou d'un mauvais usage, or là où il y a peu d'ouverture, l'attention se cristallise sur le moindre chiffre disponible ; tandis que l'ouverture favorise un débat précis et moins houleux.
- → Il faut un équilibre entre ouverture et protection. L'ouverture des données publiques ne doit pas systématiquement être désavouée au motif de dispositions de sécurité, interprétée dans le seul sens de la collectivité.
- →Il ne faut pas réduire la notion d'ouverture à celle d'open data et considérer l'éventualité de partager de manière limitée et sécurisée certaines de leurs données. La difficulté naît le plus souvent d'un manque de confiance à l'égard de la réutilisation, et trouvera donc sa réponse dans le portage politique et à haut niveau administratif de cette démarche.
- → D'ailleurs la FNCCR envisage dès 2025 de mettre en œuvre un observatoire de l'éclairage public

#FNCCR2024







Comment faire?

→ Mobiliser les éditeurs de logiciels pour qu'ils intègrent la possibilité de réaliser des exports sous le format de ces standards de données facilement

Par quel biais?

→En intégrant ces modalités dans les cahiers des charges lors du renouvellement de marché des logiciels de SIG des collectivités

Merci de votre attention